

n° 17/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **25 novembre** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéry s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Franck BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**, Magalie **BLACHE**.

Procuration : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**).

Absents : Mme Caroline **FERRAND**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : AIDE AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAPS - ANNEE 2025.

Exposé du Président

Nous vous proposons de conserver le principe de versement d'aides pour les quelques personnes handicapées et personnes porteuses de handicap dont le montant a été revu à la hausse par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2020.

Cette aide financière leur permet de faire face à des besoins alimentaires ou autres de première nécessité que les colis gastronomiques ne peuvent remplacer.

En conséquence, nous vous proposons de fixer comme suit les montants de cette aide pour 2025, à savoir :

- personne handicapée (aucune personne) : 70 €.
- personnes porteuses de handicaps (5 personnes) : 80 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

- Décide de fixer pour Noël 2025 l'aide aux personnes handicapées et invalides civils aux conditions suivantes :

- personne handicapée (aucune personne) : 70 €.
- personnes porteuses de handicaps (5 personnes) : 80 €.

(selon la liste annexée à la présente délibération)

Délibération adoptée par 8 voix pour et 1 abstention (M. Daniel POIRIE).

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 novembre 2025
Le Président,

